

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 846

Artikel: Politique agricole : le changement au bout d'un long sillon
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le changement au bout d'un long sillon

■ (y) Trop content qu'elle ne lui ait pas complètement éclaté dans les mains, Kurt Furgler a transmis la bombe à retardement de la politique agricole fédérale. Dur héritage pour Jean-Pascal Delamuraz, qui devra faire oublier qu'il est un radical vaudois pour appliquer l'idéologie néo-libérale du moins d'Etat, même dans le domaine surréglementé et ultrasubventionné de l'agriculture.

La partie sera politiquement difficile à jouer dans un secteur où l'audace n'a jamais payé. Depuis Hans Schaffner, aucun chef du Département de l'économie publique n'a osé remonter le courant : E. Brugger était notoirement l'ami des paysans et le lecteur bienveillant de leurs revendications, F. Honegger ne se passionnait pas davantage pour les affaires agricoles que pour tant d'autres et K. Furgler, par ailleurs si actif, n'a pu ni vraiment innover avec le Sixième Rapport (1984), ni contrer efficacement les attaques du front libéral qui, de Leutwiler (5 milliards) à Biel (Migros), avec la complicité du Département des finances, s'est déployé depuis le printemps 1985 pour cumuler avec le refus de l'Arrêté sur l'économie sucrière en septembre dernier.

Arrive donc Jean-Pascal Delamuraz, ancien - et éphémère - "ministre" cantonal de - voyez bien l'ordre - l'agriculture, de l'industrie et du commerce (et aussi du travail mais cela ne mérite même pas mention au pays du blé, du vin et de la betterave). Au niveau fédéral, le dossier agricole pèse lourd : bientôt 2 milliards de frais directs et autant de coûts induits pour la gestion et le financement d'une politique fortement critiquée pour son triste rapport coûts / avantages.

La faillite consentie

En effet, le prix consenti pour cette politique n'a pas permis d'assurer aux paysans le fameux revenu paritaire (même rebaptisé "comparable" dans le Sixième Rapport), ni d'établir une certaine équité entre les différents exploitants selon leur taille et leurs conditions de travail, ni même de prévoir les excédents, symboles les plus voyants de la faillite du

système, d'ailleurs générale dans les pays industrialisés. Depuis quelques années, tous ces problèmes de quantité se sont doublés de considérations nouvelles relatives aux interactions agriculture-environnement et à la qualité des produits.

Sous prétexte qu'il n'y a pas de solution miracle, l'officialité fédérale et professionnelle s'est continuellement délivrée des certificats de bonne conduite agricole. Le 18 novembre dernier encore, M. Furgler, dans son "testament" déposé devant l'Assemblée générale de l'Union suisse des paysans (USP), assurait que, moyennant certaines corrections, on pouvait continuer sur la lancée ; joyeuse perspective également envisagée sans arrière-pensée par le Conseiller aux Etats Peter Gerber, président de l'USP, et par René Juri, directeur démissionnaire, qui s'est contenté de réclamer une rémunération "désormais encore meilleure" pour les prestations fournies par l'agriculture en faveur de l'économie générale.

A Berne comme à Brugg donc, on semble n'avoir pas encore compris grand-chose à l'évolution des choses et des esprits ; on se fonde en tout cas sur l'image du paysan-vénére-pour-le-pain-quotidien qu'il procure, alors que les citoyens pensent au prix en termes économiques, écologiques et sociaux payé pour cette fonction d'approvisionnement du pays.

Luttant contre l'immobilisme officiel, la bouillante organisation alémanique des petits paysans (VKMB), dangereusement alliée pour l'occasion avec Karl Schwenk, patron des magasins Denner, a déposé en mars 1985 son initiative "pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux". Du coup, le VKMB se désintéresse des deux

projets d'initiatives agricoles émanant l'un de l'Alliance des Indépendants, l'autre du "groupe de travail pour une nouvelle politique agricole" (NAP), qui rassemble des personnes elles-mêmes connues dans différents milieux (agro-biologie, protection de l'environnement, défense des consommateurs, organisations tiers-mondistes, etc.)

Deux textes en parallèle

Les deux textes, qui en sont présentement chacun à leur troisième ou quatrième version, ont des contenus analogues : outre des objectifs communs et partiellement contradictoires, tendant à la survie d'exploitations familiales travaillant pour la communauté nationale avec des méthodes respectueuses de l'environnement, les deux initiatives prévoient un financement de l'agriculture par les prix de vente, par des paiements directs, indépendamment des quantités produites, et par des subventions qui seraient exclusivement versées pour la contribution à la sauvegarde du milieu naturel. Dans les cas où les subsides ne suffiraient pas à procurer un "revenu équitable", la Confédération peut introduire les prix différenciés selon des systèmes toutefois différents. Les modalités varient également d'un projet à l'autre pour ce qui concerne la taxation des produits importés, respectivement les prélèvements de prix à la frontière. Les projets en discussion prévoient également diverses taxes, affectées à la recherche, sur les engrais et autres produits agrochimiques, ainsi que toutes sortes de normes de production, plus les inévitables dispositions transitoires.

Au total, ces textes reviendraient à insérer dans la Constitution fédérale un véritable programme agricole, qui détrônerait le plus long article de notre Charte actuelle, relatif comme on sait aux boissons distillées (art. 32 bis introduit en 1930). Inutile de relever que l'initiative législative conviendrait beaucoup mieux pour un texte de cette ampleur, qui ne se contente pas de poser des principes

mais doit, pour éviter toute mauvaise surprise ultérieure, en prévoir aussi l'application dans ses grandes lignes tout au moins.

Attendre encore ?

Un avenir très prochain dira si les deux textes peuvent faire l'objet d'un compromis ou si, dans la perspective électorale de l'automne prochain, l'Alliance des Indépendants part seule dans le courant de l'année. On ne peut s'empêcher d'avoir quelques doutes sur l'urgence de lancer une telle initiative ; certes, il convient de réformer sans délai une politique

agricole dont l'objectif productiviste ne correspond plus aux priorités ni aux méthodes de ce temps. Mais par ailleurs, on pourrait attendre les premiers pas de J.-P. Delamuraz, ou bien "l'effet Ehrler", directeur de l'USP dès l'été prochain, ou encore l'installation, en décembre 1987, du nouveau Parlement qui ne saurait être plus traditionaliste que l'actuel en matière agricole.

On peut rêver : avec une officialité fédérale et professionnelle différente, moins marquée par les rigidités de ces dernières décennies (sauf M. Piot, un peu désécurisé par son budget de 2 milliards), des Chambres

fédérales également rajeunies permettraient d'emprunter une voie moins lente et aléatoire que celle de l'initiative populaire fédérale. A toutes fins utiles, il convient donc, dans l'immédiat, de repousser la mise en oeuvre du nouvel Arrêté sur l'économie laitière, qui devrait entrer en vigueur en novembre prochain et prolongerait ainsi pour dix ans un régime tout à fait insatisfaisant. Parallèlement, il faut faire mieux connaître les réflexions en cours sur une nouvelle politique agricole, afin d'assurer à cette dernière, le moment venu, une base aussi large que possible.

SUITE A L'EDITORIAL SUR LE NICARAGUA

De nombreuses réactions

■ (réd) L'éditorial de DP 843 "Pour une solidarité critique", inspiré à François Brutsch par l'invitation du ministre nicaraguayen Ernesto Cardenal à la fête du cinquantenaire de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière et par une manifestation de soutien au Gouvernement nicaraguayen organisée par l'Union des syndicats du canton de Genève, a fait réagir longuement plusieurs de nos lecteurs. Quelques extraits de certaines de ces lettres:

● A propos du délai entre le renversement de Somoza et les élections, Jacques Berset, journaliste catholique fribourgeois qui s'est rendu à deux reprises au Nicaragua, écrit : *Il faut savoir que Washington et ses alliés locaux ne voulaient pas non plus d'élections tout de suite, étant donné la sympathie dont jouissaient alors les "neuf commandants" (qui d'ailleurs continuent de jouir de l'appui d'une base sociale que beaucoup de leaders "de gauche" ou de "droi-e" leur envieraient, ici en Suisse). Ces élections, la première année de la Révolution, leur auraient valu plus que les 63 ou 65% qu'ils ont eu en automne 84. [...] Quant "aux principaux partis démocratiques non-sandinistes qui ont refusé d'y participer", il suffit de relever que le*

Parlement est composé de sept partis [...] Si les Sandinistes occupent les 2/3 des sièges, ce n'est pas plus anti-démocratique que la composition du Parlement valaisan ou vaudois par exemple. Pour avoir été dans le pays à l'époque [...], je puis vous dire que les discussions et les affichages allaient bon train...

● A propos de l'interdiction du quotidien *La Prensa*, François Borel, Conseiller national neuchâtelois, et Bernard Borel, médecin et ex-coopérant au Nicaragua, écrivent: *Il est évident que toute fermeture de journal peut être sujet d'inquiétude, mais il faut encore bien situer le problème: le Nicaragua est en guerre, guerre entretenue à bout de bras par le Gouvernement américain (les nouvelles de ces derniers mois devraient avoir convaincu les plus sceptiques) qui lui coûte en moyenne 5 vies humaines par jour au moins. Or depuis longtemps, mais de manière ouverte durant les premiers mois de 86, ledit journal (dont il a été prouvé qu'il recevait des fonds d'un organisme proche de la CIA, et dont le co-directeur, auto-exilé au Costa-Rica, est aussi responsable du supplément de la Nacion dans lequel s'expriment les thèses de la "Contra") a cessé de défendre les points de vue de l'opposition légale (parlementaire et extra-parlementaire) en se faisant l'avocat de la lutte armée contre le*

Gouvernement. Quel gouvernement, digne représentant d'une majorité si importante, aurait pu tolérer pareil excès ?

● A propos des syndicats, plusieurs lecteurs renvoient au rapport de Vasco Pedrina, secrétaire de la Centrale suisse d'éducation ouvrière sur un voyage d'information effectué du 3 au 14 août 1986 à titre privé (avec une recommandation de l'USS) (1). Jacques Eschmann, secrétaire SSP/VPOD Fribourg et membre du comité directeur de l'Union syndicale fribourgeoise, qui accompagnait Vasco Pedrina, écrit en outre à propos de la Confédération d'unification syndicale (syndicat anti-sandiniste): *Bizarre, ce syndicat soi-disant persécuté, qui dispose d'une belle maison dans un quartier de villas à proximité d'un centre commercial. Une véritable ruche où beaucoup de personnes s'affairent, au grand jour, à confectionner leur matériel de propagande. [...] Au plan international, la CUS a établi des relations étroites avec l'AFL-CIO, le principal syndicat nord-américain, ouvertement anti-sandiniste. [...] Jimenez (secrétaire central de la CUS) avoue que 25% des ressources de la CUS proviennent de l'aide internationale (AFL-CIO, diverses fondations nord-américaines et européennes, dont celle d'un certain P. Sager...)*

(1) Nicaragua 1986 dans l'optique syndicale, 2e édition octobre 1986, 52 p. (CEO, case 54, 3000 Berne 23).

(voir également en page suivante)